

Procès-Verbal
Assemblée Générale Ordinaire de FESPA France
Jeudi 16 avril 2026

Le quorum est atteint avec 160 voix :

- Présents – 52 voix (1 voix par structure adhérente)
- Pouvoirs – 108 voix

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025

Résolution n°1

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025 est approuvé à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

2. Rapport moral du Président Hugues MALHERE

Chère adhérente, Cher adhérent,

L'année 2025 a été pour FESPA France une année de transition, d'engagement collectif et de structuration, au service de l'ensemble de la filière de la communication visuelle.

Je tiens à saluer le travail de mes prédécesseurs, Julia Nojac et Christophe Aussenac, dont l'action a profondément marqué notre fédération. C'est dans cette continuité que j'ai eu l'honneur d'être élu Président en juin 2025, avec une nouvelle gouvernance pour les trois prochaines années.

Cette élection s'est accompagnée de la mise en place d'une nouvelle gouvernance pour les trois années à venir. Cette équipe, représentative de la diversité de nos métiers, porte une ambition claire : accompagner nos entreprises face aux mutations technologiques, environnementales et économiques, tout en renforçant la cohésion et la structuration de notre filière.

En 2025, nous avons mené un travail de fond important : renforcement de l'accompagnement des adhérents, développement d'outils à forte valeur ajoutée, et actions concrètes sur la transition environnementale avec notamment la solution d'ACV et d'éco-conception ASKOR.

Nous avons également poursuivi notre engagement en faveur de l'attractivité des métiers. La valorisation de la filière auprès des jeunes et des personnes en reconversion

s'est traduite par la production de contenus dédiés, notre présence sur le salon Mondial des Métiers. Parallèlement, le dépôt de référentiels de formation des TFP Titre à finalité professionnelle auprès de France Compétences constitue une avancée majeure pour la reconnaissance de nos savoir-faire.

Sur le plan de la représentation, FESPA France a pleinement joué son rôle de défense des intérêts de la profession. Nous avons été mobilisés sur des sujets clés, qu'il s'agisse des enjeux liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques ou encore des réglementations locales de publicité. À ce titre, la décision juridique obtenue à Lyon en 2025 constitue une première victoire significative.

Notre rôle d'expertise s'est également renforcé, avec une veille active sur les évolutions réglementaires, la production de guides pédagogiques et un accompagnement juridique accru pour nos adhérents.

L'année a également été riche en événements fédérateurs. Du salon C!Print Lyon à FESPA Berlin, en passant par le Congrès d'Europe du Sud SEPC à Marseille et le Congrès de la Sérigraphie, sans oublier notre Assemblée Générale, ces temps forts ont permis de rassembler, d'échanger et de faire rayonner notre filière. Je tiens également à souligner la reconnaissance internationale de nos entreprises françaises, avec cinq prix remportés aux FESPA Awards.

Au-delà des actions, 2025 a confirmé la force de notre collectif. L'année 2026 ouvre un nouveau cycle stratégique de trois ans. Dans un contexte exigeant, notre ambition est claire : renforcer notre rôle d'organisation professionnelle de référence et accroître notre impact.

Quatre axes structureront notre action : renforcer notre représentativité, anticiper les mutations notamment avec l'IA, accélérer la transition écologique et promouvoir nos savoir-faire.

Dans un contexte international marqué notamment par la crise au Moyen-Orient, les entreprises font face à des incertitudes accrues, renforçant plus que jamais l'enjeu de résilience et d'adaptation au sein de notre filière.

FESPA France en soutien des entreprises entre dans une nouvelle phase de son développement. Une phase fondée sur le rassemblement, l'engagement et l'action collective. Plus que jamais, notre force réside dans notre capacité à travailler ensemble, à partager et à innover.

Je tiens à remercier l'ensemble des administrateurs, les membres des commissions, l'équipe permanente ainsi que chacun d'entre vous pour votre engagement et votre confiance.

Ensemble, nous continuerons de rassembler nos métiers et façonner l'avenir de notre filière.

Je vous remercie.

Hugues Malhère, Président

3. Rapport financier du Trésorier, Eric DE CHEVIGNY

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous présente les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025. Ils ont été soumis au Commissaire aux comptes, JEAN-PIERRE EMMERICH, du cabinet EURO COMPTA FINANCE, qui vous présentera son rapport lors de cette Assemblée générale.

PRODUITS 2025

Les produits 2025 concernent principalement les **cotisations annuelles des adhérents** et de nos partenaires pour un total de **390 821 €**, ainsi que les **subventions de l'association FESPA Internationale** relatives aux actions de FESPA France de promotion des événements notamment du salon FESPA Global Print Expo et le soutien financier de projets soumis via les « Project committee meeting » pour un total de **36 880 €**. Ce montant inclut également une part de la subvention de l'ADEME liée à nos actions en faveur de la transition environnementale dans le secteur de la communication visuelle.

Les **produits d'activité** s'élèvent à **59 988 €** et concernent notamment :

- Les loyers des locaux dont nous sommes propriétaires dans le 15^{ème} arrondissement de Paris.
- Le BFA de Loxam sur la location du matériel relatif au contrat cadre avec FESPA France dont vos entreprises bénéficient.
- Les redevances liées à la certification Qualif'Enseigne Signalétique certifiée par Bureau Veritas.

CHARGES 2025

Nos charges 2025 se décomposent en charges sur actions, charges de fonctionnement, charges sur activité et charges de personnel.

Les charges liées à nos actions s'élèvent à 112 563 €.

Les principales actions menées en 2025 correspondent aux travaux lancés par les commissions transverses et métiers :

- La **commission Attractivité des métiers** a notamment fait appel à une consultante formation pour nous accompagner dans la création de référentiels de formation dédiés à nos métiers. Une partie a été allouée pour l'organisation du salon du Mondial des Métiers 2025. Des vidéos de portrait de collaborateurs et alternants pour valoriser nos métiers ont également été produites.
 - Total réalisé en 2025 de 15 156 €
- La **commission Eco-conception** a lancé un nouveau service d'ACV et d'éco-conception avec la mise à disposition de la licence de l'outil ASKOR pour les adhérents.
 - Total réalisé en 2025 de 22 092 €
- La **commission Recyclage** travaille actuellement sur la mutualisation des solutions de traitement de déchets.
 - Total réalisé en 2025 de 3 000 €
- La **commission Technique** suit entre autres les travaux au niveau européen concernant la norme Enseigne et signalétique LED NF C 61-551.
 - Total réalisé en 2025 de 1 080 € qui correspond à notre siège à l'AFNOR

- La **commission Réglementation** mène des actions pour défendre nos intérêts via le suivi des RLP et répond avec le soutien d'une juriste spécialisée à vos questions sur la réglementation.
 - Total réalisé en 2025 de 7 680 €
- La **commission sociale et juridique** suit les réunions paritaires sur la Convention Collective du Labeur IDCC 184. Pour rappel, une note avait été produite sur le choix d'une convention collective ainsi que la procédure sur le changement d'une convention.
 - Pas de dépense spécifique, missions réalisées en interne
- Les **commissions spécifiques métiers** (Signalétique, Sérigraphie, Digital Media, Installation Médiapplication) produisent grâce aux collectifs de professionnels bénévoles des guides et fiches pratiques entre autres qui sont disponibles sur le site internet de FESPA France. Le congrès Sérigraphie a également été organisé en juin 2025 à Marseille.
- Une vidéo des bonnes pratiques en Installation, Médiapplication est en cours de finalisation.
 - Total réalisé en 2025 de 10 077 €
- Des **actions de communication** à hauteur de 20 733 € comprenant le service externalisé pour promouvoir FESPA France et nos métiers sur les différents canaux.

Concernant les prestations de services aux adhérents via un partenaire :

- Le poste financier de la **centrale d'achat DYNABUY** n'est toujours pas à l'équilibre et génère en 2025 une charge totale de 2 796 €.
- Les **charges de la ligne ECOSYSTEM** à hauteur de **5 689 €** correspondent au paiement des contributions déclarées de façon collective par FESPA France au nom des petits producteurs d'enseignes lumineuses pour le recyclage de leurs produits DEEE. Cette somme est normalement compensée par le versement à FESPA France de la contribution DEEE des entreprises adhérentes. Ce service prendra fin en décembre 2025.

Les **actions évènementielles** ont concerné l'organisation de nombreuses rencontres entre adhérents et prospects, notamment à Marseille pour le congrès d'Europe du Sud pour un total de 16 383 € et notre présence sur **les salons FESPA, C!PRINT et C!BRAND 2025** à hauteur de 7 877 €.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 120 449 €.

Elles comprennent :

- la location de nos bureaux, à Paris et à Lyon,
- les cotisations aux organisations professionnelles dont nous sommes membres (FIEEC, MEDEF, CPME, Conseil du Commerce de France, ESF, AFE, CEDAP),
- nos prestations externalisées pour la comptabilité et la paie ainsi que
- les assurances et tous les achats en lien, les abonnements numériques entre autres avec le fonctionnement quotidien de FESPA France.

Pour les charges de fonctionnement, il faut noter la hausse des charges des locaux et des cotisations et des prestations de services de la FIEEC.

Les charges sur activité s'élèvent à 41 076 €.

Ces charges correspondent aux frais de réunion (AG, CA, commissions), aux frais de missions de l'équipe ou encore aux frais juridiques de dépôt de marques ou de conseil d'un avocat.

Enfin, les charges de personnel s'élèvent à 218 298 €.

RESULTAT NET

Notre résultat net est en excédent à hauteur de 1 673 €.

Après plusieurs années marquées par la fusion, l'ouverture et la structuration de l'organisation, FESPA France aborde 2026 avec une ambition claire : consolider son rôle d'organisation professionnelle de référence et renforcer son pouvoir d'action au service de toute la filière de la communication visuelle pour façonner l'avenir.

Le conseil d'administration a adopté un budget prévisionnel 2026 à l'équilibre avec :

un **total de produits de 525 000 €** en comptant sur le dynamisme de notre organisation et la prospection de nouveaux adhérents,

et un **total de charges de 525 000 €** en continuant nos optimisations des coûts et avec un budget prévisionnel dédié aux actions de **180 000 €**.

PRODUITS	PREVISIONNEL 2025	REALISE AU 31/12/2025	PREVISIONNEL 2026
PRODUITS COTISATIONS ADHERENTS	375 000 €	347 821 €	375 000 €
PRODUITS COTISATIONS PARTENAIRES	45 000 €	43 000 €	40 000 €
SUBVENTIONS FESPA GLOBAL - ADEME	40 000 €	36 880 €	45 000 €
PRODUITS D'ACTIVITE (Partenaires Services, Icona guide, Qualif...)	60 000 €	59 988 €	59 500 €
PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	12 000 €	6 371 €	5 500 €
TOTAL PRODUITS	532 000 €	494 059 €	525 000 €
CHARGES			
ACTIONS (Commissions, Communication...)	140 700 €	112 563 €	180 000 €
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (Location bureaux, frais...)	131 300 €	120 449 €	127 000 €
CHARGES SUR ACTIVITÉ (Frais de réunion, déplacements équipe...)	28 000 €	41 076 €	28 000 €
CHARGES DE PERSONNEL	232 000 €	218 298 €	190 000 €
TOTAL CHARGES	532 000 €	492 386 €	525 000 €
RESULTAT	0 €	1 673 €	0 €

Trésorerie au 31/12/2025 413 084 €

ACTIONS	BUDGET PREV	REALISE	BUDGET PREV
	2025	31/12/2025	2026
Commission Attractivité des métiers	10 000 €	15 156 €	15 000 €
Commission Eco-conception	40 000 €	22 092 €	28 000 €
Commission Recyclage	6 000 €	3 000 €	6 000 €
Commission Technique	3 000 €	1 080 €	4 000 €
Commission Réglementation	10 000 €	7 680 €	12 000 €
Commission Certification	0 €	0 €	18 000 €
Commission Social et Juridique CCN	3 000 €	0 €	2 000 €
Commission Influence	0 €	0 €	2 000 €
Commission Intelligence Artificielle	0 €	0 €	2 000 €
Commissions Métiers	10 000 €	10 077 €	14 000 €
Communication	20 000 €	20 733 €	53 000 €
Ecosystem	5 700 €	5 689 €	0 €
Centrale achat Dynabuy	6 000 €	2 796 €	6 000 €
Réunions pour les adhérents	17 000 €	16 383 €	10 000 €
Salons	10 000 €	7 877 €	8 000 €
TOTAL ACTIONS	140 700 €	112 563 €	180 000 €

Restant à votre disposition pour toute question relative aux budgets présentés,

Eric de CHEVIGNY
Trésorier

Rapport du Commissaire aux Comptes, Jean-Pierre EMMERICH, du cabinet EURO COMPTA FINANCE

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat FESPA France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice. »

L'Assemblée Générale prend connaissance des comptes 2025 présentés par le Trésorier et du rapport du Commissaire aux Comptes.

Résolution n° 2

Après avoir pris connaissance du rapport moral du Président, du rapport financier du Trésorier et du rapport du Commissaire aux comptes, les adhérents présents et représentés approuvent à l'unanimité les comptes de l'exercice au 31 décembre 2025 et le budget prévisionnel 2026 de FESPA France.

Résolution n°3

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des présents et des membres représentés, la proposition visant à affecter le résultat net de 1 673 € pour l'année 2025 aux comptes, en report à nouveau.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale donne quitus, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, au Conseil d'Administration, au Président et au Trésorier pour leur gestion à l'unanimité des présents et membres représentés.

4. Cotisations 2027

Les statuts prévoient la validation des barèmes de cotisations par l'Assemblée Générale.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration visant à ne pas augmenter le montant des cotisations des barèmes des entreprises adhérentes pour l'année 2027. Le barème des CFA et des lycées professionnels est réuni sur une unique cotisation annuelle 2027. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

5. FESPA France 360° - Panorama des travaux et des Commissions en 2025

Les présidents des commissions ont présenté leurs activités sur l'année 2025 et les projets 2026, détaillés dans le rapport d'activité 360° transmis en annexe de ce procès-verbal.

6. Questions diverses

Aucune question n'est soulevée.

Après des échanges entre adhérents, l'Assemblée Générale est clôturée.